

## Séance du lundi 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi seize octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de St Nicolas de la Taille, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Mr Michel CAVELIER, Maire.

### Membres présents :

Mr Michel CAVELIER, Mme Christine CATEL, Mr Guy LEGOUPIL, Mr Sylvain FLEURY, Mr Pierre CAHOREAU, Mme Patricia AUGER, Mr Jean-Jacques LEROY, Mr Sébastien LEMAITRE, Mme Alexandra FREBOURG, Mr Tony SOUDAIS, Mr Antoine TUBEUF, Mme Bérengère DOUAIS,

### Membres absents excusés :

Mme Lydie RENOUE, Mme Mary ALEXANDRE,

### Membres absents non excusés :

Mr Damien DUVAL, Mr Jérémy GOUBERT, Mr Yann CARRIOL,

### Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Lydie RENOUE donne pouvoir à Mr Guy LEGOUPIL, Mme Mary ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Christine CATEL.

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

### Désignation du secrétaire de séance :

Mr Sébastien LEMAITRE, Conseiller Municipal, assisté de Mme Claudie RICHARD, Secrétaire de Mairie.

### Nombre de membres : 17

Présents : 12

Absents : 5

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 4 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des voix.

### Délibérations :

D.2023.50 : Bâtiment brique et silex – compte-rendu de l'étude de faisabilité – rapport adopté à 13 voix POUR et 1 abstention

D.2023.51 : Salle polyvalente – demande occupation à titre gratuit – rapport adopté à 12 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention

D.2023.52 : Chorale de Saint Nicolas de la Taille - demande de subvention exceptionnelle – rapport adopté à l'unanimité

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122.-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

<b>DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LE 22 AOUT 2023</b>		
<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
		<b>NEANT</b>

## **D.2023.50 : BATIMENT BRIQUE ET SILEX – COMPTE-RENDU DE L'ETUDE DE FAISABILITE**

Vu la délibération n° D.2021.43 du 13 décembre 2021, décidant d'affecter le bâtiment brique et silex en commerce multi-services, de charger un architecte pour réaliser les études de réhabilitation, de solliciter tout organisme susceptible d'aider ce type d'opération,

Vu la délibération n° D.2022.44 du 10 octobre 2022, retenant l'Atelier Cosme Architecture, pour réaliser les missions Avant-Projet Sommaire (APS) jusqu'à l'Assistance Opérations de Réception (AOR),

Vu la délibération n° D.2023.20 du 5 avril 2023, retenant la SAS Dhervillez pour la réalisation d'une étude de faisabilité,

Vu les conclusions de l'étude proposant 3 scénarios :

- 1- Scénario n° 1 : recommandé
  - Installation d'une MAMIP de 3 ou 4 assistantes (120 à 160m<sup>2</sup>)
  - Territoire prioritaire CAF
  - Subventions importantes de la CAF
  - Travaux à l'étage pas indispensables
  - Un seul loyer plafonné à 500€
  - Négociation avec le boulanger sur un développement et un élargissement de ses activités (tabac, colis, café et jeux) répondant à 4/5 des besoins exprimés et qui pérennise son activité à St Nicolas de la Taille.
  
- 2- Scénario n° 2 : envisageable
  - Installation d'une MAMIP (3 assistantes maternelles) et d'un multi services
  - Besoins en surface 120 m<sup>2</sup> (MAMIP) et 150 m<sup>2</sup> (multiservices) soit environ 270 m<sup>2</sup>
  - Ce scénario nécessite impérativement des travaux à l'étage
  - Territoire prioritaire CAF
  - Subventions importantes de la CAF
  - Pas de portage par la SCHEMA du bâtiment car la commune est déjà propriétaire
  - Compte-tenu du coût des travaux, pas de rentabilité possible pour la SCHEMA
  - Donc Maîtrise d'ouvrage communale
  - Subventions DETR, DSIL et communes rurales incertaines
  - 2 loyers (500 + 600 = 1100 €)
  
- 3- Scénario n° 3 : pas recommandé
  - Installation d'un multiservices de 150 m<sup>2</sup> seul
  - Travaux importants et coûteux
  - Scénario beaucoup trop risqué
  - Modèle économique critique, risque de cessation d'activité
  - Pas de portage par la SCHEMA
  - Aides DETR, DSIL, ou communes rurales incertaines
  - Un seul loyer : 600€

Vu la réunion de la commission municipale du 25 septembre 2023 exposant le compte-rendu de cette étude finalisée, ainsi que les différentes réunions en présence des époux Lecacheur, Mme Michaux, porteuse d'un projet MAMIP,

Considérant les besoins et attentes de la population locale, ainsi que les avantages économiques, sociaux et environnementaux que cela représente pour la commune, Mr le Maire suggère d'opter pour le scénario 1, qui prévoit l'implantation d'une MAMIP,

De plus, il propose d'allouer une partie de l'espace à l'installation de casiers destinés aux producteurs locaux et aux produits de 1<sup>ère</sup> nécessité, accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui constituent une offre de « dépannage », à la demande de la population.

L'installation de casiers est favorisée par rapport à un multiservices, car ce projet :

- est beaucoup moins risqué financièrement, tout en répondant aux attentes de la population,
- est en fort développement dans les communes, avec des retours positifs,
- évite la réalisation de travaux à l'étage, d'où une dépense d'investissement moins importante.

Il est souligné également que les subventions sont très importantes pour la création d'une MAMIP, mais pas pour un commerce. Bien sûr, les subventions seront conditionnées à la validation du projet par les organismes financeurs (CAF), avec des conditions à respecter.

En ce qui concerne la MAMIP, elle devra bénéficier d'une partie de l'espace extérieur.

En ce qui concerne le local casiers, il faudra pourquoi pas prévoir un espace pour les randonneurs.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications souhaitées,

Et après en avoir délibéré,

par 13 voix pour, et 1 abstention, décide

- d'adopter le scénario 1, qui prévoit l'implantation d'une MAMIP, sans la partie relative à la « négociation avec le boulanger », la MAMIP devra pouvoir profiter d'un espace extérieur.
- d'allouer une partie de l'espace à l'installation de casiers destinés aux producteurs locaux et aux produits de 1<sup>ère</sup> nécessité, accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui constituent une offre de « dépannage », à la demande de la population ; dans ce local, pourra être envisagé également un espace pour les randonneurs.
- d'autoriser le Maire, à entreprendre les démarches dans ce sens et à signer les documents s'y rapportant.

# ETUDE D'OPPORTUNITE D'INSTALLATION D'UNE MAM ET D'UN COMMERCE MULTISERVICE DANS UN BATIMENT COMMUNAL EN PLEIN CŒUR DE BOURG DE SAINT-NICOLAS- DE-LA-TAILLE



SAS DHERVILLEZ-CONSULTING 509 ROUTE DU BOULHARD 76110 BREaute

[pascale.dhervillez@nordnet.fr](mailto:pascale.dhervillez@nordnet.fr)

tel 0607417601

La commune de Saint Nicolas de la Taille, commune de 1650 habitants, possède un bâtiment remarquable en briques et silex en plein cœur de bourg. Un stationnement important est disponible à proximité du site.

La commune bénéficie déjà de quelques commerces sédentaires dont boulangerie, salon de coiffure, pizzeria, salon de toilettage, de commerces ambulants (primeurs et poissonnier) et d'un petit pôle médical regroupant kiné, masseuse et infirmière.

La commune bénéficie également de quelques entreprises de type TPE et PME.

La municipalité a engagé une réflexion sur le devenir de ce bâtiment.

Elle envisage l'implantation d'un commerce de type « multi-services » et se réserve une partie du bâtiment pour une autre activité. L'idée d'installation d'une maison d'assistantes maternelles est avancée.

## LE COMMERCE MULTI-SERVICES

### I / Les entretiens et rencontres

1. Entretiens avec les acteurs économiques en place et recensement des besoins

#### **Cadrage :**

A l'exception de trois rendez-vous physiques, les entretiens se sont déroulés par téléphone :

- Échantillon de 70%
- 80% favorable à l'installation d'un multi-service
- Besoins exprimés : Dépannage, encas pour le midi, colis et cigarette
- Qualité et prix raisonnables

2. Rencontres avec les habitants et recensement des besoins

#### **Cadrage :**

Lors de la journée de terrain effectuée à Saint Nicolas de la Taille le 26 mai 2023, 58 personnes (principalement des habitants et quelques usagers de la commune) ont été rencontrées. La plupart des non habitants rencontrés habitent dans un périmètre très restreint.

Les rencontres se sont déroulées devant la boulangerie (lieu d'attraction de la commune), en porte à porte, et devant la mairie au moment de la desserte du car scolaire (en provenance de Saint Antoine).

#### **Echantillon :**

67 % FEMMES	33% HOMMES
57% RETRAITES	43% ACTIFS
65% HABITANTS DE ST NICOLAS	35% HORS COMMUNE
74% VIVENT BIEN A ST NICOLAS	

Résultat :

<b>95% FAVORABLES A L'INSTALLATION D'UN MULTI-SERVICES</b>
--

Type de consommation :

<b>75% DEPANNAGE</b>
----------------------

<b>8% DEPANNAGE PLUS</b>
--------------------------

<b>5% ENSEMBLE DES COURSES</b>
--------------------------------

<b>12% PAS EXPRIMES</b>
-------------------------

Ouverture journalière :

<b>82% OUVERTURE L'APRES MIDI</b>
-----------------------------------

<b>18% OUVERTURE LE MATIN</b>
-------------------------------

Horaires d'ouvertures :

<b>28% JUSQU'A 19 H 30</b>
----------------------------

<b>72% ENTRE 19 H 30 ET 22 H</b>
----------------------------------

Attentes des personnes interrogées :

<b>18% ACCUEIL</b>
--------------------

<b>13% SERVICES</b>
---------------------

<b>13% PROFESSIONNALISME</b>
------------------------------

<b>56% PRIX</b>
-----------------

Attentes en termes d'offres :

<b>100% EPICERIE</b>
----------------------

<b>46% BAR</b>
----------------

<b>40% COLIS MONDIAL RELAIS</b>
---------------------------------

<b>39% JOURNAUX</b>
---------------------

<b>37% TABAC</b>
------------------

Autres attentes :

<b>15% une offre qualitative</b>
----------------------------------

<b>23% des produits locaux</b>
--------------------------------

**Impressions suite au recueil de données :**

### **Un réel besoin et une opportunité pour limiter les déplacements**

L'ensemble des personnes rencontrées est très favorable à l'implantation d'un multi-service. Les habitants ressentent un **réel besoin** et voient ce projet comme une opportunité pour **limiter les déplacements** (la plupart/quasi-totalité déclarent faire leurs courses à Gruchet, Lillebonne et Bolbec).

### **Une activité de primeurs plébiscitée**

Dans ce multi-services les répondants souhaitent : acheter les produits quotidiens (pour faire face aux oublis/dépannage). L'implantation d'un **primeur** est quant à elle une activité très plébiscitée.

### **Des enjeux d'une économie locale et circulaire**

Une part des répondant évoque la nécessité de **produits de qualité (bio et locaux)** tout en restant sur une gamme de prix raisonnable. La collaboration avec des producteurs locaux serait bienvenue notamment pour répondre aux **enjeux d'une économie locale et circulaire**.

### **Une réponse pour les personnes âgées et les difficultés de mobilité**

Les répondants insistent sur le nombre de **personnes âgées** dans la commune et les difficultés de déplacement. Ainsi, ce multi-service viendrait répondre à un besoin et **pallier aux difficultés de mobilité** d'une partie des habitants de la commune.

### **Les besoins des randonneurs**

Les répondants hors commune soulignent l'absence d'épicerie dans les communes alentours. Ainsi, le multi-services pourrait générer une attractivité et faire venir les voisins. Au-delà des voisins, l'activité pourrait répondre aux **besoins des randonneurs**.

### **Un renforcement de la cohésion et du lien social dans la commune**

Le bâtiment est remarquable et se situe au sein d'un parc. Ainsi, le lieu est particulièrement propice pour installer quelques tables afin que les usagers consomment sur place. Cet aspect semble important pour **renforcer la cohésion et le lien social dans la commune** (lien intergénérationnel qui se superpose au lien entre nouveaux et anciens habitants).

### Un dépannage et les aspects qui favoriseraient une consommation plus régulière

Quelques personnes signalent d'ores et déjà qu'elles pourraient fréquenter l'épicerie pour une consommation plus régulière que le dépannage. Néanmoins, la plupart des personnes rencontrées signalent qu'elles auront recours à l'épicerie en **dépannage**. Cependant, la qualité et la disponibilité de produits répondant à un besoin (immédiat ou de consommation locale), le professionnalisme et la qualité de l'accueil sont évoqués comme **des aspects qui favoriseraient une consommation plus régulière**.

#### 3. Rencontre avec les 9 tricoteuses

**55% sont favorables à l'installation d'un multi-service**

**11% sont sceptiques sur la pérennité du commerce**

**44% consommeront en Dépannage**

Les Qualités de l'exploitant (accueil et services), Prix raisonnables et Livraison à domicile seront des aspects qui pourront provoquer une consommation plus régulière

L'Offre attendue : tabac, jeux, journaux, colis

L'Offre non souhaitée : bar

#### 4. L'entretien avec les époux LECACHEUR, artisan boulanger pâtissier

Les époux LECACHEUR sont Installés depuis 27 ans dans la commune.

Ce sont des chefs d'entreprise qui investissent. Ils ont axé le développement de leurs activités dans les communes voisines de la remuée et tancarville et la pose de distributeurs pour pérenniser

l'activité de Saint Nicolas de la taille qui ne trouvait plus de modèle économique.

Ils sont très sceptiques sur la pérennité du multi-services, les 3 raisons de leur scepticisme sont : le cumul des charges et notamment le loyer, le remboursement d'emprunt et le cout de la masse salariale

En revanche,

Ils sont ouverts à la discussion sur un développement possible de certaines activités à Saint Nicolas.

### **1 – reprise de l'activité de tabac**

Ils souhaitent toujours reprendre l'activité de tabac (licence à saint Nicolas) pour laquelle ils avaient le soutien de la mairie, installation possible dans leur local commercial moyennant quelques travaux.

### **2 – Création d'un espace de café/terrasse**

Ils Souhaitent développer un espace de café/terrasse, ont des propositions à faire à la mairie.

### **3 – développement de l'offre « française des jeux »**

Ils Souhaitent développer une offre relative à « la française des jeux » et souhaite se former, ont des propositions d'aménagement de leur local commercial à faire.

### **4 – développement de l'offre « mondial relais »**

Ils Souhaitent développer l'offre de colis mondial relais (voir pick up pour sortir de l'exclusivité (box ?) avec le soutien de la mairie.

**Ils pourraient ainsi répondre à 4/5 des demandes des personnes interrogées.**

## DES PORTEURS DE PROJET POUR L'OUVERTURE D'UN MULTI-SERVICES A SAINT NICOLAS DE LA TAILLE

### Leurs profils :

Deux hommes de saint Nicolas, salariés d'entreprises, ayant pour ambition d'ouvrir un multi-services à Saint Nicolas de la Taille et de créer une SAS, société anonyme simplifiée soumise à l'IS.

### Leurs besoins :

Aménagement des locaux et matériel :	24 000 euros
Stock de départ :	8 000 euros
BFR (3mois) :	54 000 euros
<b>TOTAL DES BESOINS :</b>	<b>86 000 euros</b>

### Le financement du projet :

Capital social :	<b>2 000 euros</b>
Apports en compte courant d'associés :	<b>6 000 euros</b>
Emprunt :	<b>80 000 euros</b> sur 7 ans à 3,5%
Subventions :	<b>12 000 euros</b>

### Leurs prévisions :

- Un chiffre d'affaires de **160 000 euros** (dès la première année)
- Un loyer de **600 euros** mensuel
- Des charges de personnel

**Embauche d'un salarié dès le troisième mois d'activités**

### Leur besoin en surface :

110M2 EN SURFACE DE VENTE
40M2 EN RESERVES
TOTAL : 150M2

#### Les plages horaires :

- Lundi/mardi/jeudi/vendredi 7 h 30 – 13 H 30 et 15 H 30 – 21 H 00
- **Jour de fermeture : le mercredi**
- Samedi : de 18 h 00 à 22 H 00
- Dimanche : de 8 H à 12 H 00

#### Le SWOT FF/MO

### Forces et opportunités

Les Porteurs de projet sont motivés. Ce sont des candidats responsables qui se proposent spontanément et qui veulent prendre des risques. Ils sont complémentaires. Ils ont fait appel à un expert-comptable pour leur prévisionnel. Il est prévu un loyer pour la commune et l'amplitude horaire est relativement importante.

### Faiblesses et menaces

Le projet, même s'il est élaboré par un professionnel, n'est pas à ce jour suffisamment abouti. L'étude de marché n'est pas réalisée. La concurrence est très importante. Toutes les enseignes de la grande distribution sont présentes. Le chiffre d'affaires de 160 000 euros la première année n'est pas réalisable. Le seuil de rentabilité (point mort) est très important, il est d'environ 140 000 euros. Le BFR est sous-estimé ainsi que le montant du prêt. Il est très difficile d'emprunter par la suite surtout pour la trésorerie ou a des taux très élevés. Le montant de l'investissement est un peu faible dans un contexte d'augmentation de couts et de prix. Il n'est pas prévu d'affiliation à une franchise ou à une

centrale ou groupement d'achat pour proposer des prix compétitifs. Le taux de marge est élevé 35% et laisse présager des prix déraisonnables.

**En conclusion, le modèle économique semble compliqué !**

Notre analyse :

### **ANALYSE DE LA CONCURRENCE**

Lillebonne

Intermarché

Leader Price

Gruchet le Valasse

Aldi

Lidl

Carrefour

Saint romain de Colbosc

Hyper U

Carrefour Market

Simulation de chiffre d'affaires :

- **POUR UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 160 000 EUROS**  
OUVERTURE 250 JOURS :
  - **640 EUROS/JOUR**OUVERTURE 280 JOURS :
  - **572 EUROS/JOUR**
- **PANIER MOYEN 15 EUROS**  
OUVERTURE **250 JOURS = 43 ACHETEURS**  
OUVERTURE **280 JOURS = 38 ACHETEURS**

### PREMIERE CONCLUSION :

- Une enquête : 95% de personnes très favorables
- Un besoin de dépannage 75%
- Une consommation plus régulière si aptitudes de l'exploitant (professionnalisme, qualité, services et prix)
- Une réponse à divers enjeux (vieillesse de la population, mobilité, économie locale et circulaire, lien social, intergénérationnel .../...)
- Des porteurs de projet motivés
- MAIS
- **Un projet pas suffisamment abouti à recalibrer et consolider !**

### NOTRE ESTIMATION :

- Un CA maximum de 94 000 euros la première année au lieu de 160 000 euros
- Détail du CA Prévisionnel
  - 15 euros (panier moyen) X 20 clients X 125 jours = 37500 euros
  - 15 euros (panier moyen) X 30 clients X 125 jours = 56250 euros
- Un taux de marge de 30% (au lieu de 35%)
- Une première année à l'équilibre grâce aux subventions d'exploitation (12 000 euros)
- Seuil de rentabilité 94 000 EUROS

## SOLUTION PRECONISEE :

- 1. Installation d'un métier de bouche (type boucher ou primeur) ou activité déjà implantée (boulangier) ou (pizzeria) qui développerait en plus l'activité de multi-service
- 1. Bis Création d'un multi-service par un professionnel de l'épicerie (un professionnel qui a déjà un ou plusieurs multi-services ou qui est dans la branche et qui cherche à se développer)

## COMMENT ?

- **UN APPEL A PROJET METTANT EN CONCURRENCE LES CANDIDATS AVEC LES CRITERES SUIVANTS**
  - Expérience dans l'activité
  - Dossier de candidature détaillé (business plan)
  - Et/ou Professionnel de métiers de bouche avec élargissement de leur activité au métier d'épicier

# MAMIP

## maison d'assistantes maternelles à intérêt public

### 1. Les rencontres avec la CAF

#### Leurs constats

- Ils accusent un départ massif d'assistantes maternelles à la retraite
- L'attractivité du métier est à renforcer
- La MAMIP, maison d'assistante maternelle à intérêt public est un Mode d'accueil adapté aux familles
- Les RPE sont à professionnaliser avec une montée en compétences

#### Quelques chiffres

- Le nombre d'allocataire est en légère hausse
- En 2017 : le nombre s'élève à 228
- En 2020 : il s'élève à 255
- Le nombre d'habitants est lui aussi en augmentation
- En 2017 : la commune comptait 1448 habitants
- En 2020 : elle comptait 1572 habitants
- Au Dernier recensement : la population de la commune s'élève entre 1600 et 1700 habitants

## Nombre d'enfants 0 à 2 ans des communes du RPE Lillebonne

- **Saint Nicolas : 58 enfants**
- **Tancarville : 45 enfants**
- **La trinité du mont : 41 enfants**
- **Saint Jean de Folleville : 25 enfants**

### **LES INDICATEURS DE SAINT NICOLAS DE LA TAILLE**

- Sur 58 enfants de Saint Nicolas de la taille,
- Seulement 35 sont gardés !
- 14 Assistantes maternelles sont en activité
- Schéma départemental
- Saint Nicolas de la Taille et Saint Antoine la forêt (en vert)
- **Vert = territoire prioritaire**

### **LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

- Être une Personne morale
  - Commune (locataire paie un loyer à la commune)
- Loyer plafonné à 500 euros maximum
- Convention tripartite (CAF, collectivité, MAMIP) de 10 ans
- Agrément individuel de chacune des assistantes maternelles
- Signer charte qualité (exigence circulaire)

- **Au moins deux assistantes maternelles qui habitent le bassin de vie**
- **Au moins une assistante maternelle qui travaille dans la commune**

### **Le taux de couverture**

- Inférieur à 59% (à confirmer par la CAF)
- Aujourd'hui Saint Nicolas de la Taille 58,9%

### **Le potentiel financier**

- 900 euros
- Saint Nicolas de la Taille : 1050 euros / habitant

### **Les conditions requises pour le projet des assistantes maternelles**

- Une tarification adaptée
- Des horaires atypiques
- Un accueil en situation de handicap
- Signataire de la charte qualité
- Signataire de la convention tripartite de 10 ans

### **Les conditions à remplir :**

- 1. Besoins, évolution à moyen terme
- 2. Projet de fonctionnement des assistantes maternelles (PMI et CAF)
- 3. Investissements

## **Les aides possibles :**

- Aide à l'investissement pour la collectivité
  - 7400 euros à 17000 euros par place
  - 8000 euros par place nouvelle
  - Majoration gros œuvre : 2000 euros par place
  - Travaux HQE ou BBC : 2000 euros par place
  - Majoration rattrapage territorial : 3500 euros par place
  - Majoration potentiel financier par habitant (entre 0 et 7000 euros)
- **SUBVENTIONS POSSIBLES : 192 000 euros et 234 000 euros (dont rattrapage territorial)**

## **L'aide possible pour Saint Nicolas de la Taille :**

- Places nouvelles :  $8000 \times 12 = 96\ 000$
- Majoration gros œuvre  $2000 \times 12 = 24\ 000$  euros
- Majoration HQE :  $2000 \times 12 = 24\ 000$  euros
- Majoration rattrapage territorial :  $3\ 500 \text{ euros} \times 12 = 42\ 000$  euros
- Majoration potentiel financier :  $4\ 000 \times 12 = 48\ 000$  euros  
Tranche (900 à 1200 euros par habitant)  
**234 000 euros**

## **Conclusion :**

- La commune de Saint Nicolas de la Taille est recensée comme Zone verte au niveau du schéma départemental, ce qui fait d'elle un territoire prioritaire
- Son taux de couverture est légèrement inférieur au taux national 58.9/59
- Le Nombre d'enfants de 58 (RPE Lillebonne) la place en première place au niveau du RPE de Lillebonne dont elle est rattachée
- 35 enfants seulement sont gardés
- La commune bénéficie de 14 assistantes maternelles

# LES SCENARII POSSIBLES

## SCENARIO NUMERO 1 : RECOMMANDE

- Installation d'une MAMIP dans le bâtiment communal de 3 ou 4 assistantes (120 M2 à 160M2)
- Territoire prioritaire CAF
- Subventions importantes de la CAF (190 KE à 280 KE)
- Travaux à l'étage pas indispensable
- **Un seul loyer plafonné à 500 euros**
- Négociation avec le boulanger sur un développement et un élargissement de ses activités (tabac, colis, café et

jeux) répondant à 4/5 des besoins exprimés et qui pérennise son activité à Saint Nicolas de la Taille

## SCENARIO NUMERO 2 : ENVISAGEABLE

- Installation d'une MAMIP (3 assistantes maternelles) et d'un multi-services
- Besoins en surface 120M2 (MAMIP) et 150 M2 (MULTI-SERVICES) soit environ 270M2
- **Ce scénario nécessite impérativement des travaux à l'étage**
- Territoire prioritaire CAF et Subvention caf pour la MAMIP (190 à 234 KE)
- Pas de portage par la SHEMA du bâtiment car la commune est déjà propriétaire
- Compte tenu du cout des travaux, pas de rentabilité possible pour la SHEMA
- **Donc Maitrise ouvrage communale**
- Subventions DETR, DSIL et commune rurale incertaines

2 loyers (500 + 600 euros) 1100 EUROS

## **SCENARIO NUMERO 3 : PAS RECOMMANDE**

- **Installation d'un multi-service de 150m<sup>2</sup> seul**
- **Travaux importants et couteux**
- **Scénario beaucoup trop risqué**
- **Modèle économique critique, risque de cessation d'activité**
- **Pas de portage par la SHEMA**
- **Aides DETR, DSIL ou commune rurale incertaines**
- **Un seul loyer 600 euros**

## **D.2023.51 : SALLE POLYVALENTE – DEMANDE OCCUPATION A TITRE GRATUIT**

Une demande a été reçue en mairie de Mme BOURLE Marie, proposant l'apprentissage de la zumba à des enfants.

Le conseil d'adjoints ayant donné un avis favorable, cette personne a été invitée à transmettre une demande formelle par écrit, et d'y joindre ses qualifications et son assurance.

Cependant, la date de début étant souhaitée au plus vite, il est proposé d'ores et déjà au Conseil Municipal de donner une suite favorable à sa demande et de l'autoriser à occuper la salle polyvalente, à titre gratuit, pour la dispense de ces cours.

Les cours auraient lieu les mardis et jeudis à la salle polyvalente, de 18 à 19 heures. Ils seraient dispensés à des enfants âgés de 7 à 12 ans, au prix de 10 € la semaine.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications souhaitées,

Et après en avoir délibéré,

par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide

- d'attribuer la salle polyvalente (salle circulaire et sanitaires), 1 mois à titre gratuit,
- Puis de facturer la mise à disposition : 40 €/mois,
- Laisser à la charge de Mme BOURLE l'entretien de la salle (sanitaires, ..), après occupation.

**D.2023.52 : CHORALE DE SAINT NICOLAS DE LA TAILLE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

La chorale de Saint Nicolas de la Taille s'est produite deux années de suite après plusieurs mois de préparation afin de produire une prestation de qualité.

Afin de poursuivre cette activité dans les meilleures conditions, il a été acheté du matériel de première nécessité (amplificateur, micro et enceintes) afin de confectionner un équipement compact qui peut rester à demeure dans notre église.

Cette première acquisition a été possible grâce à une collecte des participants à la chorale.

Cet équipement de base doit être complété avec des micros sans fils, des pupitres, des illuminations et un panneau extensible pour réaliser la prochaine représentation dans les meilleures conditions.

Il est proposé l'achat de ces équipements par la mairie pour une somme d'environ 500€ afin de pouvoir les récupérer et les utiliser ultérieurement en cas d'arrêt de ce groupe : la commune en resterait propriétaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications souhaitées,

Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix, décide

- d'acheter ces équipements pour une valeur environ de 500€,
- d'inscrire la dépense au budget communal 2023.

Séance levée à 18 heures 52.

-----  
Signature du Secrétaire



-----  
Signature du Maire

